

Appel à candidature
pour la jeune création
contemporaine

Binôme artiste /curateur
Proposez un projet sur le thème
Nos futurs.

Date limite de dépôt des dossiers
11 janvier 2019

Retrouvez toutes les infos sur
www.dauphineartcontemporain.com

Le Prix de l'édition 2019

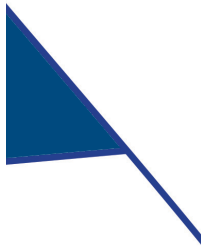
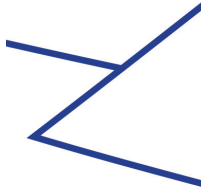
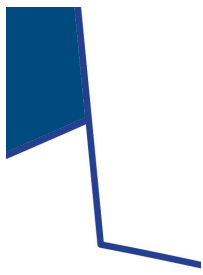
Soutenu par l'Université Paris-Dauphine, le Prix Dauphine pour l'art contemporain est une initiative étudiante créée en 2014 dans le but de promouvoir le travail créatif des étudiants en école d'art et des artistes de moins de 30 ans. Il est organisé dans le cadre des Dauphine Art Days, un événement culturel et artistique majeur au sein de l'Université Paris-Dauphine. Les premières éditions autour des thématiques *La frontière*, *Métamorphose*, *Tandem*, *Immersion* et *(Hors) cadre* ont rencontré un franc succès, grâce à une forte adhésion à la fois des artistes participants et du public.

Pour la sixième année consécutive, le Prix adopte une formule devenue partie intégrante de son identité qui, en plus de l'artiste, met à l'honneur la figure du curateur. En se concentrant sur ce binôme artiste/curateur, le Prix souhaite mettre en lumière la complémentarité de leurs démarches respectives, permettant de donner une dimension supplémentaire aux idées et aux œuvres déployées dans un contexte d'exposition.

La proposition est la suivante : un appel à candidature thématique est lancé auprès de binômes artiste/curateur de moins de 30 ans pour créer un projet original qui fera l'objet d'une sélection par un jury de professionnels de l'art contemporain.

Nos futurs, la thématique 2019

À l'occasion du 50ème anniversaire de l'Université, la sixième édition du Prix propose d'esquisser des voies d'avenir avec la thématique *Nos futurs*. Inviter la jeune création à se saisir de demain pour nous proposer sa propre vision du futur, c'est encourager de nouveaux moyens d'expression des résistances et des volontés de changement, au regard d'un contexte mouvementé. *Nos futurs* c'est aussi une revendication de pluridisciplinarité et de diversité des acteurs, des regardeurs, ainsi que des enjeux et des moyens mis en œuvre pour y faire face. Il s'agit de nous interroger sur quoi et vers où allons-nous, en arpentant les territoires du présent afin d'y déceler des vestiges du futur. Les binômes artiste/curateur sont invités à réfléchir à ces enjeux, mais également incités à une réflexion optimiste, peut-être utopique, de notre avenir. Libre à eux de choisir la voie qui leur semble la plus juste, et qui correspond à leur vision de notre monde et de son avenir. Le Prix doit ainsi permettre une réflexion ouverte à la multiplicité des expressions et des personnalités artistiques.



Les prix de cette année

Les cinq binômes sélectionnés par le jury exposeront leur projet au sein de l'Université Paris-Dauphine. À l'issue de cette exposition, le jury et le public désigneront chacun un binôme lauréat. Le prix du jury sera doté de 2000 euros et le prix du public de 1000 euros. Les deux binômes lauréats exposeront leurs projets du 19 au 29 juin 2019 au sein de la Galerie du Crous, offrant 160 m² de lieu d'exposition rue des Beaux Arts à Paris.

Le cahier des charges

Pour candidater

Le Prix Dauphine pour l'art contemporain s'adresse à la création émergente, c'est-à-dire à tous les curateurs et artistes plasticiens de moins de 30 ans, étudiants ou jeunes professionnels, sans distinction de nationalité ou de pratique (photographie, peinture, installation, vidéo, etc.). Les candidats devront présenter une ou plusieurs pièces, accompagnée.s d'un texte rédigé par le curateur. Les éléments fournis doivent permettre au comité de sélection de se faire l'idée la plus précise possible du projet des candidats.

Pour des raisons de sécurité et de contraintes inhérentes aux bâtiments, chaque œuvre devra être accompagnée d'un visuel légendé, indiquant ses dimensions et son poids ainsi que tous les matériaux employés pour sa réalisation. Les propositions devront répondre aux contraintes d'espace inhérentes au lieu d'exposition et à l'Université*.

Concernant la Galerie du Crous

La mise en espace du projet d'exposition sera définie avec les membres de l'équipe du Prix après sélection des candidats.

Les binômes lauréats s'engagent à prendre en charge le transport de leurs œuvres et l'installation de l'exposition au sein de la Galerie du Crous de Paris.

* Les œuvres ne doivent pas dépasser 1,80 mètre de hauteur. Le poids maximal est de 250kg/m². L'utilisation de matières textiles ou autres matériaux souples nécessitent de fournir les certificats de résistance au feu niveau M1 ou Mo. Les œuvres ne pourront pas être exposées dans les espaces d'évacuation de l'université (escaliers). Le recours à des dispositifs incompatibles avec les contraintes d'un établissement recevant du public (ERP) est également proscrit. Certains projets pourront être modifiés afin de répondre aux contraintes des lieux lors de l'exposition.





Concernant l'exposition à l'Université Paris-Dauphine

Les candidats sélectionnés pour l'exposition à l'Université Paris-Dauphine seront avertis le 5 février 2019.

Pour des raisons de sécurité liées à l'investissement d'un espace public universitaire, la mise en espace des œuvres, ainsi que la scénographie seront gérées conjointement par les binômes et l'équipe du Prix qui devront collaborer dans l'installation des œuvres tout en respectant les contraintes de sécurité.

Toute œuvre n'obtenant pas validation du service hygiène et sécurité et de la Direction Immobilière de l'Université Paris-Dauphine ne pourra pas être exposée ou devra être adaptée.

Les œuvres présentées peuvent être des œuvres déjà existantes ou spécialement créées pour le Prix.

Les binômes se chargent d'acheminer les œuvres et de les installer fidèlement au projet présenté au sein de l'Université Paris-Dauphine, le vendredi précédant l'exposition qui se déroulera du lundi 1 au jeudi 4 avril 2019. Ils s'engagent à être présents lors de la remise des prix qui aura lieu le jeudi 4 avril 2019. De même, ils s'engagent à récupérer leurs œuvres à la fin de l'exposition.

Le dossier de participation

Pour participer, les binômes candidats devront déposer un dossier de participation qui comportera obligatoirement les éléments suivants :

- la fiche d'inscription dûment complétée par chaque membre du binôme
- le curriculum vitae et le portfolio de l'artiste
- le curriculum vitae du curateur
- pour les collectifs : une courte présentation de l'entité et la communication d'une adresse mail commune ou la précision d'un membre référent à qui s'adresser.
- la note d'intention du projet rédigée par le curateur
- la fiche technique accompagnée des visuels (en couleur) des œuvres légendées (titre, année, dimensions, matériaux, poids, fiche technique d'accrochage si besoin) et de tout document (croquis, image, plan de scénographie, etc.) que le binôme candidat juge nécessaire à la compréhension et l'appréciation du projet.

Ce dossier devra se présenter sous la forme d'un document PDF de 15 pages maximum. Il devra être envoyé au plus tard par email le vendredi 11 janvier 2019.

Calendrier

- Vendredi 11 janvier 2019 : date limite de dépôt des dossiers de candidature.
- Lundi 4 février 2019 : annonce des 5 binômes sélectionnés.
- Vendredi 29 mars 2019 : livraison des œuvres définitives à l'Université Paris-Dauphine pour le montage de l'exposition.
- Lundi 1 au jeudi 4 avril 2019 : exposition des binômes sélectionnés à l'Université Paris-Dauphine, pendant la semaine des Dauphine Art Days
- Jeudi 4 avril 2019 : remise des prix.
- Mercredi 19 au samedi 29 juin 2019 : exposition des lauréats à la Galerie du Crous de Paris.

Informations complémentaires :

prixdauphineac@gmail.com

www.dauphineartcontemporain.com

Renvoyez ce dossier dûment complété et signé avant le 11 janvier 2019 à l'adresse prixdauphineac@gmail.com

DOSSIER À REMPLIR PAR LES CANDIDATS

I. Fiche d'inscription de l'artiste

Nom, Prénom(s) :

Sexe :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Mail :

Portable :



Votre parcours :

ÉTABLISSEMENT	DIPLÔME	SPÉCIALISATION	PÉRIODE D'ÉTUDE

Vous êtes autodidacte ? Racontez-nous votre parcours brièvement.

I. Fiche d'inscription du curateur

Nom, Prénom(s) :

Sexe :

Nationalité :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Mail :

Portable :



Votre parcours :

ÉTABLISSEMENT	DIPLÔME	SPÉCIALISATION	PÉRIODE D'ÉTUDE

Vous êtes autodidacte ? Racontez-nous votre parcours brièvement.

II. Note d'intention

Présentez votre projet en lien avec le thème de l'édition 2019 du Prix, *Nos Futurs*.

III. Droits et Garanties

Les candidats et artistes sélectionnés déclarent expressément détenir les droits de toute nature sur leur œuvre (image, musique et son) permettant de concourir au Prix Dauphine pour l'art contemporain. Ils garantissent l'équipe organisatrice des Dauphine Art Days contre tous recours ou actions qui pourraient lui être intentés à titre quelconque par toute personne, ayant participé ou non à la production de l'œuvre, susceptible de faire valoir un droit de quelque nature qu'il soit sur cette œuvre.

IV. Autorisation d'exploitation

Les noms et photographies des artistes dont les œuvres seront retenues par le jury pourront être utilisés sur les supports de communication des Dauphine Art Days. Dans le cadre de sa participation au Prix Dauphine pour l'art contemporain, l'artiste autorise son exposition à l'Université Paris-Dauphine et à la Galerie du Crous de Paris. Il cède, par ailleurs, les droits photographiques sur son œuvre dans le cadre de l'exposition et de la communication autour de la manifestation des Dauphine Art Days. L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days s'engage à ne recourir à aucune distribution, circulation ou affichage de supports promotionnels autour des participants et de leur œuvre en dehors de la production et du déroulement des Dauphine Art Days, du Prix Dauphine pour l'art contemporain et de tout événement qui y est directement lié.

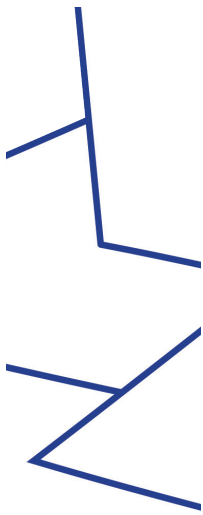
V. Annulation et modification

L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days se réserve le droit de modifier, suspendre, interrompre, reporter, annuler ou proroger le Prix Dauphine pour l'art contemporain si les circonstances le nécessitent, leur responsabilité ne pouvant être engagée de ce fait.

L'équipe du Prix se réserve le droit de modifier l'emplacement de certaines œuvres exposées en vue du respect des normes de sécurité inhérentes à l'Université Paris-Dauphine.

VI. Dégradation

L'équipe organisatrice des Dauphine Art Days ne pourra pas être tenue responsable de toute dégradation éventuelle et fortuite des œuvres.

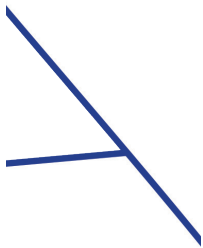
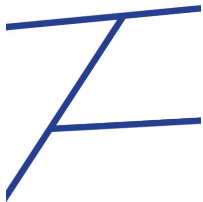


ARTISTE,

Je soussigné(e)
atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées
aux paragraphes III,IV, V et VI.

CURATEUR,

Je soussigné(e)
atteste avoir pris connaissance et adhéré aux conditions mentionnées
aux paragraphes III,IV, V et VI.



DATE :

SIGNATURES :

